FEDERATION FRANÇAISE DU PRET A PORTER FEMININ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 13/03/2026

À Paris

Le président de la FFPAPF s'est rendu en Pologne et révèle comment SHEIN contourne les taxes européennes grâce à un entrepôt géant de 740 000 m²

« J'ai fait 1 200 kilomètres pour constater de mes yeux l'ampleur de ce qui se prépare. 740 000 m² - 100 terrains de football - au cœur de l'Europe.
SHEIN ne s'implante pas : elle construit un cheval de Troie pour contourner tout ce que nous avons arraché.
Si nous n'agissons pas, la taxe petit colis ne servira à rien. »

Yann Rivoallan,
Président de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

Yann Rivoallan, président de la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin (FFPAPF), a parcouru 1 200 kilomètres pour documenter sur le terrain l'ouverture par SHEIN du plus grand entrepôt e-commerce d'Europe, à Wrocław.

La Fédération démontre que ce hub logistique vise à échapper à la taxe sur les petits colis entrée en vigueur le 1er mars. Elle appelle le gouvernement à adopter sans délai la loi anti fast-fashion.

La FFPAPF constate sur place l'ampleur du dispositif

Yann Rivoallan s'est déplacé à Wrocław, dans le sud-ouest de la Pologne, pour observer directement le hub logistique inauguré par SHEIN en décembre 2025. Ce qu'il a vu : un complexe de 740 000 m² sur le GLP Park Wrocław, équipé de robots de picking et de lignes de tri automatisées, dimensionné pour livrer plus de 100 millions de clients européens[1]. À titre de comparaison, le plus grand entrepôt Amazon en Europe ne dépasse pas 150 000 m².

Pour la FFPAPF, le calendrier parle de lui-même. Cette inauguration coïncide avec l'entrée en vigueur de la taxe française sur les petits colis (2 € par article, 1er mars 2026)[2] et précède de quelques mois le droit de douane européen de 3 € par catégorie d'article (1er juillet 2026)[3].

[1]Communiqué SHEIN Group, 22 décembre 2025 ; FashionNetwork, 22/12/2025 ; Stratégies Logistique, décembre 2025.
[2]Article 82 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ; info.gouv.fr, mars 2026.
[3]Règlement UE du 11 février 2026 ; Conseil de l'UE, communiqué du 12 décembre 2025.

Nous sommes témoins d’un contournement industriel des réglementations

Jusqu’ici, SHEIN expédiait ses commandes par avion-cargo directement depuis la Chine, sous forme de colis individuels. C’est précisément ce flux que la taxe petit colis et le droit de douane européen visent à pénaliser. En stockant ses produits en Pologne, SHEIN transforme ses expéditions en livraisons intracommunautaires, auxquelles aucune de ces taxes ne s’applique.

La Fédération souligne que rien ne change sur le fond : la production reste en Chine, les conditions de travail dénoncées par Reuters et plusieurs ONG demeurent, la surproduction continue. Seule l’adresse de l’entrepôt change.

Ce constat s’ajoute à un bilan déjà accablant : les ventes de SHEIN en France ont chuté de 43 % en un an[1], 87 % de ses annonces promotionnelles sont trompeuses et 8 articles sur 10 sont non conformes[2] aux normes européennes. Pour la FFPAPF, ce hub est la preuve que SHEIN ne cherche pas à se mettre en conformité, mais à contourner les obstacles.

[1]DGCCRF, 2025 (87 % d’annonces trompeuses) ; Ministère du Commerce, opération de contrôle 2025 (8 articles sur 10 non conformes).
[2]Données Joko relayées par RTL, février 2026.

La FFPAPF exige l’adoption immédiate de la loi anti fast-fashion

La Fédération a porté le combat pour la taxe petit colis dès 2022. Elle constate aujourd’hui que cette mesure est déjà en cours de neutralisation. Seule la loi anti fast-fashion, votée à l’Assemblée nationale, peut apporter une réponse que SHEIN ne pourra pas contourner par la logistique : pénalités financières, interdiction de publicité, obligations de traçabilité pour les plateformes.

La FFPAPF demande au gouvernement la réunion immédiate de la commission mixte paritaire (CMP), reportée depuis des mois, pour l’adoption définitive de la loi.

Ce combat s’inscrit dans une mobilisation globale de la Fédération, qui a également initié une action judiciaire réunissant 19 fédérations professionnelles contre SHEIN pour concurrence déloyale (Tribunal de commerce d’Aix-en-Provence, 12 janvier 2026), dénoncé l’ouverture au BHV Marais, soutenu la plainte contre le partenariat Pimkie x SHEIN, et lancé la campagne de sensibilisation NEXT destinée aux 15-20 ans.

À propos de la FFPAPF : Engagée aux côtés des entrepreneurs de mode français, la Fédération Française du Prêt à Porter Féminin accompagne la transformation du secteur et prépare les entreprises aux enjeux de demain.

Son rôle : encourager l’innovation, soutenir une mode plus responsable et aider les marques à saisir de nouvelles opportunités pour renforcer leur performance.

Export, entrepreneuriat, juridique, rayonnement médiatique… La Fédération s’adresse à toutes celles et ceux qui cherchent des solutions concrètes et un regard clair sur l’avenir de la mode, pour assurer la pérennité de leur activité.

Contact Presse :
Alexane Spieser
aspieser@pretaporter.com
06 19 78 18 84